

Le gouvernement du Canada néglige de répondre aux besoins de l'industrie canadienne du bœuf dans le cadre de l'accord d'adhésion au PTPGP

31 mars 2023

Ottawa, ON - L'Association canadienne des bovins (ACB) est déçue que le gouvernement du Canada ait annoncé hier que le Canada avait conclu un accord sur l'accès aux marchés qui servira de base à l'adhésion du Royaume-Uni (RU) à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) sans que le bœuf canadien ait un accès viable au RU.

Bien que tous les détails de l'accord ne soient pas encore disponibles, nous savons que d'autres membres du PTPGP ont obtenu un accès illimité au bœuf dans le cadre de leurs accords bilatéraux avec le Royaume-Uni. Nous avons été informés qu'un accès similaire pour le Canada n'est pas envisagé. Il n'y a pas non plus de progrès en cours pour résoudre le principal obstacle au marché britannique - l'acceptation totale du système canadien d'hygiène de la viande qui est largement reconnu comme l'un des meilleurs au monde. L'ACB insistera fermement sur le fait que cet obstacle doit être abordé dans l'accord bilatéral entre le Canada et le Royaume-Uni.

« L'annonce faite hier de l'adhésion du Royaume-Uni au PTPGP désavantage encore plus les producteurs de bœuf canadiens et est fondamentalement injuste » pour les producteurs de bœuf canadiens », a déclaré Nathan Phinney, président de l'ACB. « Si le gouvernement du Canada présente un projet de loi de ratification au Parlement sans aborder les obstacles britanniques au bœuf canadien, l'ACB approchera les tous les parlementaires pour rejeter ce projet de loi. »

À l'heure actuelle, les conditions d'accès au commerce du bœuf entre le Canada et le Royaume-Uni sont celles héritées de l'Accord économique et commercial global (AECG) établi entre le Canada et l'Union européenne (UE) en 2017. Lorsque le Royaume-Uni a quitté l'UE, un accord temporaire a été conclu pour continuer à appliquer les dispositions de l'AECG au commerce Canada-Royaume-Uni jusqu'à ce qu'un accord permanent puisse être conclu.

En vertu de ces conditions permanentes, le bœuf britannique a accès au Canada à un tarif de 0 % en quantités illimitées ; le bœuf canadien a accès au Royaume-Uni à un tarif de 0 % dans les limites d'un contingent tarifaire. Les limites du contingent tarifaire pour le bœuf canadien sont de 2708 tonnes de bœuf frais et de 1161 tonnes de bœuf congelé par an.

En 2021, le Royaume-Uni a exporté vers le Canada 2733 tonnes de bœuf d'une valeur de 16,3 millions de dollars canadiens. En 2022, les exportations de bœuf du Royaume-Uni vers le Canada sont passées à 4 414 tonnes pour une valeur de 33,2 millions de dollars canadiens. En revanche, le Canada a exporté 657 tonnes de bœuf d'une valeur de 7,6 millions de dollars canadiens vers le Royaume-Uni en 2021 et aucune en 2022.

Jusqu'à présent, l'ACB a soutenu les négociations avec le Royaume-Uni pour rectifier les avantages déséquilibrés dont bénéficient les producteurs de bœuf britanniques dans le cadre de l'accord préexistant, afin de garantir une véritable réciprocité et un accès aux marchés respectifs et de créer une situation gagnant-gagnant pour les deux industries et les consommateurs sur les deux marchés.

Le PTPGP a été un excellent accord jusqu'à présent, les premiers participants ayant mis en œuvre une norme élevée de libéralisation du commerce. L'ACB estime qu'un accord avec le Royaume-Uni qui laisse en place une barrière importante ne répond pas aux normes du PTPGP et que la demande d'adhésion du Royaume-Uni devrait être rejetée jusqu'à ce qu'il puisse faire mieux pour respecter les principes commerciaux progressistes du PTPGP.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :
Michelle McMullen
Directrice des communications
Association canadienne des bovins
403-451-0931 | mcmullenm@cattle.ca